

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024_C11

Séance du 17 décembre 2024

Date de la convocation 10 décembre 2024	
Nombre de délégués	27
Nombre de présents	15
Nombre de procurations	0
Vote :	
- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Gers, 81 route de Pessan à AUCH sous la présidence de Madame Bénédicte MELLO, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présents : ARIÈS Gérard, BALAS Max, BALLENGHIEN Xavier, BET Patrick, BRET Philippe, CHABREUIL Jacques, FALCETO Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, LARRIEU Muriel, LONGO Gaëtan, MELLO Bénédicte, RIVIERE François, SCUDELLARO Alain, SILHERES Jean-Luc et VILLENEUVE Franck.

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. VILLENEUVE Franck.

Nature de l'acte : 5.2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2024

Après examen du compte-rendu du dernier Comité Syndical du 14 mars 2024, les membres du Comité Syndical **valident à l'unanimité ce compte rendu.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,

Pour le Président empêché,
Mme Bénédicte MELLO, 1^{ère} Vice-Présidente



Transmis à la Préfecture le : 19 décembre 2024

Affiché le : 19 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (50 Cours Lyautey - CS 50543 - 64010 PAU CEDEX) ou par voie dématérialisée via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr